



Arrêté temporaire n°24-AT-0434
Portant réglementation du stationnement

RUE JEAN MONARD

Objet : Journées
Collectes de sang

Interdiction de
stationnement

Le 12 août 2024

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande de l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles d'Aix-les-Bains sise 56 Impasse des Fleurs - 73100 Tresserve, représentée par Monsieur Jean Luc Petrel,

Considérant que l'organisation des Journées Collectes de sang rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 12/08/2024 RUE JEAN MONARD

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le 12/08/2024, de 07h00 à 13h00, le stationnement des véhicules est interdit sur 10 emplacements les plus à l'Est du parking RUE JEAN MONARD. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux intervenants.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée **au Directeur de Cabinet.**

ARTICLE 4 :

Destinataires :

- AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES D'AIX-LES-BAINS
- Monsieur le Commandant de Police

Arrêté N° 24-AT-0434
1/2

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 23 juillet 2024


**Pour le maire
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains
Jean-Marc VIAL**

